

# Rainéa 31

224 Route de Seysses  
31100 Toulouse  
Tél : 07 44 78 92 19  
Email : haute-garonne@rainea.fr  
<https://rainea.fr/>



## Devis

N° DEV-HAU-115  
En date du : 18/06/2025  
Valable jusqu'au : 18/09/2025

**M. et Mme Romain - Selin CORDONNIER-AYDOGAN**

La Garenne  
Carriero Oscuro  
31190 CAUJAC

Désignation	Qty	Prix U HT	TVA	Total HT
<b>ECOFLO PE PACK 05EH SORTIE BASSE</b>	1.00	5 750.00 €	20%	5 750.00 €

**Fourniture et mise en service d'une filière compacte ECOFLO PE PACK 5EH sortie BASSE comprenant :**

- Une fosse toutes eaux de 3m3 équipée d'un préfiltre PF17 permettant de piéger les matières et de protéger le filtre ECOFLO.
- Un filtre compact 5EH composé de fragments de coco.

#### Les Prestations :

- Assistance à la réalisation des démarches administratives.
- Vérification de la position du préfiltre de la fosse.
- Mise en place et réglage de l'auget basculant du filtre.
- Vérification du bon fonctionnement de la filière.
- Garantie 10 ans.

- Fabrication Française disposant d'un agrément Ministériel n° 2016-003-ext11 et conforme à la Norme NF-EN 12566-3+A1 et à l'arrêté du 7 septembre 2009.

# Rainéa 31

224 Route de Seysses  
31100 Toulouse  
Tél : 07 44 78 92 19  
Email : haute-garonne@rainea.fr  
<https://rainea.fr/>



Désignation	Qte	Prix U HT	TVA	Total HT
<b>FORFAIT POSE ECOFLO</b>	1.00	4 550.00 €	20%	4 550.00 €

## Pose d'un filtre compact Ecoflo comprenant :

- L'apport et les replis de matériels.
- Les prises de niveaux au laser et l'implantation des ouvrages.
- Le terrassement en terrain non rocheux.
- La pose de tuyaux PVC Ø100 et accessoires PVC (dont Tés de visite).
- Le raccordement des sorties maison au système ECOFLO®.
- L'implantation du système ECOFLO®.
- Le piquage en sortie de système ECOFLO® vers l'exutoire.
- Le raccordement à la ventilation secondaire.
- Le transport et l'évacuation des déblais.
- Les matériaux de calage (graviers déclassés).
- La réception de chantier avec le SPANC contacté par nos soins.

### Travaux à prévoir par le client :

- L'installation d'une ventilation secondaire en toiture jusqu'au pied du mur de l'habitation.
- L'installation d'une alimentation électrique 230V 16A (disjoncteur dédié) avec fourreau en attente à l'extérieur" si relevage.

---

<b>SAV - ENTRETIEN</b>	1.00	170.00 €	20%	170.00 €
------------------------	------	----------	-----	----------

### Entretien comprenant:

- 1 visite tous les 2 ans
- Contrôle du niveau de boue
- Nettoyage du Pré Filtre
- Nettoyage de l'auget et aérage du média filtrant.

**La 1ère visite sera réalisée à 12 mois et vous sera offerte par RAINEA 31.**

### Informations additionnelles :

RAINEA 31 vous accompagne dans les démarches administratives.

Ce devis nécessitera d'organiser une visite terrain pour vérifier les éléments relatifs au terrain et notamment au fil d'eau.

TVA à 20% car le projet est une création et non une réhabilitation.

# Rainéa 31

224 Route de Seysses  
31100 Toulouse  
Tél : 07 44 78 92 19  
Email : haute-garonne@rainea.fr  
<https://rainea.fr/>



## Adresse du chantier :

La Garenne  
Carriero Obscuro  
31190 CAUJAC

## Conditions de paiement :

30% à la commande, solde fin de chantier.  
Méthode de paiement : Virement

## Informations bancaires :

IBAN : FR76 3000 4020 0700 0101 8762 404  
BIC : BNPAFRPPXXX

<b>Total HT :</b>	<b>10 470.00 €</b>
TVA (20%) :	2 094.00 €
Total TTC avant remise :	12 564.00 €
Remise TTC :	- 204.00 €

<b>Total TTC</b>	<b>12 360.00 €</b>
------------------	--------------------

Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord.  
date et signature - En signant ce devis le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso et les accepter sans réserve

..... / ..... / .....

{{s1|mention|Lu et approuvé}}  
{{s1|signature|160|60}}

# Rainéa 31

224 Route de Seysses  
31100 Toulouse  
Tél : 07 44 78 92 19  
Email : [haute-garonne@rainea.fr](mailto:haute-garonne@rainea.fr)  
<https://rainea.fr/>



En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10 %.